



**Arrêté du 11/04/2022**

**VU 27 Impasse des Trois Marteaux**

## **ARRETE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de BENON,

Vu le code de la route et notamment ses articles 411-25 (signalisation routière) et R411-8 (pouvoirs des Préfets, du Conseil Général et des Maires)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu la loi 83.213 du 2 mars 1982, modifiée le 12 Juillet 1982 par la loi 82-623 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8<sup>ème</sup> partie-signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande de SOMELEC, TSA 70011 CHEZ SOGELINK, DARDILLY Cedex (69134), relative à la modification d'emplacement de coffret ENEDIS,

Considérant l'emprise des travaux sur la VU 27, Impasse des Trois Marteaux et la nécessité de réglementer la circulation pendant les travaux,

### **ARRETE :**

Article 1 – Du 18 au 22 juillet 2022 inclus, la circulation sera réglementée de la façon suivante : **Impasse des Trois Marteaux**, la circulation s'effectuera avec un alternat ou par panneaux B15-C18.

Article 2 – L'intervention sera limitée à une durée minimale et toutes facilités seront données aux propriétaires et exploitants riverains ainsi qu'aux services de secours et d'aide à la personne.

Article 3 – Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier pendant la durée des travaux mais autorisé pour les véhicules de chantier.

Article 4 – La signalisation du chantier sera posée complètement, surveillée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux,

Article 5 – L'entreprise chargée des travaux : SOMELEC,

Monsieur le Maire de BENON

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement

Monsieur le Directeur des services des infrastructures du Département de Charente Maritime

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Charente Maritime (brigade de gendarmerie de Courçon)

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté

A BENON, le 22 Juin 2022

L'Adjoint au Maire,

François GUERIN

